

FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

Dénomination sociale : SARL **CAPITAL CONSEIL**

Siège social : 25, Avenue Poralto 06400 CANNES

SIREN : 392545653

NAF/APE : 7022Z

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation : **07031632**

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS <https://www.orias.fr/welcome> au titre des activités réglementées suivantes :

CIF n° E001690 (Conseiller en Investissements Financiers) enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers - CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org ;

Intermédiaire en Assurance (IAS) : **courtier type C** ;

Agent immobilier : Carte Numéro CPI 0605 2017 000 016 436

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiements) catégorie **courtier** ;

Les activités d'**IAS** et d'**IOBSP** sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (adresses courrier : 61 rue Taitbout, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>)

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en **Responsabilité Civile Professionnelle** et d'une **Garantie Financière** suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de :

MMA COVEA RISKS 19-21 Allée de l'Europe 92616 CLICHY CEDEX

Pour des montants de :

- CIF/ DEMARCH. FINANCIER /INTERMED. FINANCIER : 1 500 000 € par sinistre *
- COURTAGE D ASSURANCES DE PERSONNES : 3 000 000 € par sinistre *
- AGENT IMMOBILIER : 1 500 000 € par sinistre *

* sans limite par an

Numéros de polices : 114240090

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

Liste des principaux Partenaires – Fournisseurs

DENOMINATION	NATURE	TYPE D 'ACCORD	REMUNERATION
1818 PARTENAIRES	S.A	Accord Commercial	Commission
LA FRANCAISE - AM	S.A	Mandat de démarchage	Commission
BALOISE ASSURANCES	Cie d'assurances	Accord de Partenariat	Commission
EURESA – LIFE	Cie d'assurances	Accord de Partenariat	Commission
Crédit Foncier de France	Banque	Accord de Partenariat	Commission
ODDO ET COMPAGNIE	Banque	Accord de Partenariat	Commission
M CAPITAL Partners	S.A	Accord de Partenariat	Commission
BNP PARIBAS	Banque	Accord de Partenariat	Commission
PRIMONIAL pour : SKANDIA, SwissLife, CARDIF	S.A.S Cies d'assurances	Convention de Collaboration	Commission
AXA	Cie d'assurances	Accord de Partenariat	Commission

N.B La liste complète des partenaires / fournisseurs pourra être communiquée sur simple demande.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

L'activité de Conseil en Investissement Financier est rémunérée sous deux formes:

- COMMISSIONS versées par les établissements avec lesquels CAPITAL CONSEIL entretient des relations commerciales, destinées à rémunérer l'activité d'apport de clientèle et de suivi des avoirs confiés à ces établissements par CAPITAL CONSEIL.
- HONORAIRES versés par le CLIENT, de 180€ HT de l'heure pour toute étude spécifique que le CLIENT pourrait être amené à demander. Ces honoraires pourront être remboursés si le CLIENT décide d'investir dans les 30 jours suivants une somme supérieure à 300 000 € par l'intermédiaire de la société CAPITAL CONSEIL.

Le CLIENT souhaitant confier un mandat d'arbitrage entre OPCVM à l'intérieur des contrats d'assurance ou comptes titres souscrits auprès de CAPITAL CONSEIL devra signer une lettre de mission d'arbitrage en précisant les conditions de fonctionnement.

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 45,45% de ceux-ci.

L'attention du CLIENT est attirée également sur le fait que ces commissions perçues par CAPITAL CONSEIL auprès des établissements fournisseurs/partenaires sont prélevées sur les frais de gestion revenant dans tous les cas à ces établissements, que le CLIENT ait été apporté par CAPITAL CONSEIL ou non, et que par conséquent, ces commissions n'induisent aucun surcoût pour le CLIENT.

Le détail de la rémunération du conseiller par commissions, agissant en tant qu'intermédiaire, peut être obtenu par le client en s'adressant à la société qui autorise la commercialisation par le conseiller de ses produits. Le conseiller s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations.



MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes:

Par courrier: 25 Avenue Poralto 06400 CANNES Par mail : morvan@capital-conseil.com

Par téléphone : 06 61 64 71 70

Médiateur de l'Anacofi : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

Médiateur de l'AMF : Mme Cohen-Branche 17, place de la Bourse 75 082 Paris cedex 02

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS EDEX 09

<http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités immobilières: MEDIMMOCONSO, Mr Daniel BOUCHON 3, avenue Adrien Moisant 78400 CHATOU

<http://medimmoconso.fr/la-demande-de-mediation/>

Pour les activités IOBSP : Monsieur le Médiateur de l'ASF 75854 PARIS CEDEX 17

<http://lemediateur.asf-france.com>

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation sous dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ; et de deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

FAIT A Le / / en 2 exemplaires

LE CLIENT

CAPITAL CONSEIL

COURTAGE D'ASSURANCES (1) - CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS (2) TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCES (3)
SARL au Capital de 7622,45 € - RCS CANNES 392545653 - Siège Social : 25 Avenue Poralto, 06400 CANNES

1) Enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07031632 2) Adhérent E001690 de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

3) Carte professionnelle N° 11655 délivrée par la Préfecture des Alpes-Maritimes, ne peut recevoir aucun fonds, effets, ou valeurs

Garantie Financière de la Compagnie MMA COVEA RISKS, sise au 19-21 allée de l'Europe, 92616 CLICHY CEDEX

Code NAF 7022Z - Enregistrement CNIL n° 1647604 - N° TVA Intracommunautaire FR 32 392 545 653.

